

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DE L'I.E.S.G EN DATE DU 01 JUIN 2011 -

Salle E 106

Présents :

Collège Autres Enseignant Chercheurs

DORVILLE René, Maître de Conférences
PREVOT Ghislaine, Maître de Conférences
ROOS Christophe, Maître de Conférences

Collège Autres Enseignants

JANTET Claudine
METGE Marie-Angèle
ROBO PETIT Eléda

Collège Personnels non enseignants

CHAUMET Claude IESG
MARTIAL Karine IESG,

Collège Etudiants

GOBERT Estelle
TORVIC Pénélope,
WANDE Shawn

Personnalités Extérieures

WEIMERT Alex, Représentant la mairie de Cayenne
PREVOT- MADERE Joelle, Représentante du C.G.P.M.E
PRIMEROSE Antoine, IUFM de la Guyane.
LAFRONTIERE Luc Représentant du Syndicat FSU
NERON Henri Représentant Guyane Iere

Invités

ARETHAS Maryse, Responsable Administrative

Membres excusés

AMBOUILLE Alice L3MA, procuration donnée à CHAUMET Claude.

Absents

GIRARD Denis Représentant Entreprise du secteur STS
MAM LAM FOUCK Serge, PU
FAURE Yves, PU
BUDOC Rémy-Louis Représentant Conseil Régional
JOURSON Eugénie, Représentant le Crédit Moderne

Ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint avec la présence de 16 administrateurs, le président du Conseil d'Administration, Monsieur Porthos ouvre la séance de ce CA extraordinaire qui a été demandé par le Directeur avec pour ordre de jour la question du fonctionnement de l'IESG et des questions diverses, celle portant sur « vote de confiance ou de défiance » non conforme au statut de l'IESG ayant été retiré. Il précise avoir reçu copie du courrier de Monsieur Lafronière dans lequel celui-ci « ne comprenait pas ce CA extraordinaire surtout un point à l'ordre du jour ».

Monsieur Lafronière confirme en disant « être d'accord qu'il y ait un CA extraordinaire et c'est pour cela que j'ai mis ma signature mais pas qu'il y ait dans l'ordre du jour un point sur le vote de confiance ou défiance pour le Directeur, je n'ai pas trouvé cela dans les statuts voilà pourquoi j'ai interpellé celle qui m'a demandé ma signature ».

Monsieur Porthos poursuit en disant qu'ayant été saisi de dysfonctionnements par ¼ des membres relatifs à la DBM, mais aussi par le courrier d'un enseignant, Monsieur Police, il se doit en tant que Président du Conseil d'Administration de convoquer le CA. Néanmoins même si les statuts ne prévoient pas de vote de défiance, le CA peut le proposer, il appartiendra à l'Administration voire à l'UAG d'en tenir compte ou pas. En toute liberté, le CA peut le choisir et donc le désavouer ; c'est sa vision personnelle, on connaît son positionnement.

Monsieur Porthos continue en proposant que tout le monde s'exprime, afin que chaque administrateur donne son point de vue de même que le Directeur, puis d'arrêter la date du prochain CA, avec l'élection d'un nouveau président, l'échéance du mandat étant arrivé et qu'il ne se représentera pas mais sera toujours là. Monsieur PORTHOS annonce un point supplémentaire à examiner le calendrier de répartition des enseignements à la demande du Directeur de l'IESG.

Le vote de confiance ayant été retiré de l'ordre du jour, il demande si des points sont à rajouter à l'ordre du jour.

Selon Monsieur NERON LE CA extraordinaire étant sur un ordre du jour précis il ne peut y en avoir d'autres. Un point questions diverses ayant été prévu la question du calendrier universitaire peut être y être traitée.

A la question « y a-t-il d'autres points à rajouter en questions diverses ? », seul Monsieur Primerose souhaite que soit ajoutée la question suivante : « Pourquoi le Directeur de l'IESG a rendu publique la correspondance privée entre le Président SAFFACHE et moi-même ? ».

L'ordre du jour suivant est validé :

- Calendrier Universitaire de l'IESG 2011-2012
- Dysfonctionnement de l'IESG
- Questions Diverses

Avant de commencer, Madame Jantet demande que les choses soient précisées sur la question du vote de confiance ou de défiance « si ce n'est pas dans les statuts, comment peut-on reposer le problème ? ». Ce vote n'existe pas statutairement, aussi comment peut-on encore l'évoquer et même en place publique, faisant allusion à une interview donnée le matin par Messieurs Robinson et VP Pôle.

Monsieur Porthos dit qu'il avait donné son avis en disant que le CA pouvait très bien le faire même si cela n'est pas prévu dans le statut, « cela s'est déjà fait ailleurs, il s'est renseigné ».

Monsieur le VP Pole Guyane explique son intervention médiatique donnée le mercredi précédent suite à une interview du Directeur de l'IESG. Monsieur Dorville dit ne pas avoir donné d'interview.

Monsieur Néron dit qu'il serait intéressant de savoir comment tous les mails internes de l'IESG ont pu être transmis aux rédactions et quotidiens locaux.

La proposition d'examiner le calendrier de répartition avant de passer à l'essentiel de l'ordre du jour est prise. Ce calendrier ne peut être validé que si les examens sont repoussés jusqu'à la date du 30 juin, information reçue ce jour par le Représentant de l'IESG au CEVU. Mademoiselle Torvic pose la question de l'incidence de ce calendrier sur la période des inscriptions pour les étudiants, les jurys ayant à délibérer début juillet.

La période d'inscription s'étendant sur trois semaines, ils devraient pouvoir le faire même si les délais sont raccourcis.

Le calendrier est proposé au vote. Il est adopté à la majorité des présents.

Monsieur Porthos propose de passer au point essentiel de l'ordre du jour, ajoute qu'il n'a pas de problème particulier avec le Directeur, ni entre le Conseil Général et le monde universitaire, bien qu'il dénonce un manque de communication entre lui et le Directeur.

Madame Prevot prend la parole et propose de distribuer un document aux administrateurs pour évoquer la situation de l'IESG dans lequel sont présentés les points suivants :

- Transmission irrégulière du budget de l'IESG au CA de l'UAG.
- Irrégularité liée à la procédure de révision des statuts de l'IESG
- Répartition irrégulière régionale attribuée pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants
- Modification irrégulière d'une fiche de poste d'un professeur
- Avis irrégulier sur 2 dossiers d'avancement de MCF.

Monsieur Porthos reprend la parole pour dire que concernant la DBM 1, en tant que Président il ne pourrait valider un document qu'il n'a pas les statuts sont clairs ; Le 2nd élément de dysfonctionnement concerne les statuts de l'IESG, il est choqué qu'ils aient pu être envoyés à l'UAG pour passer en Commission des statuts, alors qu'ils n'avaient pas validés par la Commission Ad hoc mise en place à cet effet. Monsieur Porthos croit qu'il y a un réel problème, d'autant qu'il a été alerté par Monsieur Police, des membres de la communauté universitaire, et des personnalités extérieures comme Madame Prevot-Madère.

Monsieur Weimert intervient pour dire que la Mairie de Cayenne souhaite prendre toute sa place dans le projet universitaire, mais qu'il a le sentiment que l'on met beaucoup d'énergie dans tout sauf dans l'avancée du Pôle Universitaire

Madame Prevot Madère pense qu'il y a de réels dysfonctionnements, basés sur des faits et qu'elle assume complètement sa signature sur la proposition de mettre en place ce CA Extraordinaire pour ne pas laisser perdurer ces dysfonctionnements

Le couple Directeur / Président ne semble pas fonctionner, et cela est dommageable pour l'efficacité de l'IESG, et pour risque d'hypothéquer l'avenir même du PRES.

Monsieur Porthos invite Monsieur Dorville à prendre la parole face à ses accusations portées dans le document distribué par Madame Prévot. Monsieur Dorville dit qu'il répondra point par point à ce qu'il lui est reproché :

- Lors du Conseil de Département du 30 novembre, un profil devait être élaboré par Monsieur Linguet. Après envoi de ce profil au Directeur, le CA restreint du 17 décembre sur les sections 61 et 26; Un changement a été voulu, que Monsieur le Directeur a refusé. Une procédure avait d'ailleurs été actée lors des deux

Assemblées Générales du mois d'Avril qui se sont tenues sur ce sujet en autres, et pour laquelle il y a eu aucune suite.

- Lors du dernier Conseil de Gestion le 03 mai, il a demandé le profil du poste à Monsieur Robinson « les yeux dans les yeux » et là encore aucune suite. Depuis Monsieur HUYN a demandé à le rencontrer, il a refusé pour ne pas initier une autre procédure que celle actée en concertation avec les collègues.
- Concernant la DBM 1 il a eu tort et l'admet.
- Concernant les statuts, les documents reçus comme modifiés ont été transmis au Service juridique par le Responsable Administratif pour expertise ; Il ne savait que ce Service les enverrait à la Commission des statuts de l'UAG.
- Sur l'appréciation du collègue Maître de Conférences, il a mis une appréciation se basant sur le système de notation à laquelle il a été formé en tant qu'enseignant. C'est pas la suite qu'on lui a expliqué qu'il est d'usage de donner une appréciation toujours « Favorable » voire « Très favorable », ce que finalement le collègue a eu dans cette procédure.

Monsieur Primerose intervient pour dire qu'il se fait l'écho du Président, dont la position est d'être dans le respect du fonctionnement de l'IESG et des statuts, d'être soucieux des partenaires de l'UAG, d'avoir une éthique. Il ajoute que le Conseil de Gestion est là pour aider la direction.

Madame Metge pense qu'il faut identifier les problèmes et d'essayer d'apporter une solution comme des calendriers type ou encore travailler la communication. A propos du courrier du collègue qui concerne son Département, selon elle « certains collègues pense que si ils ont une idée, elle est la bonne ». L'IESG est tributaire de l'UAG, et on ne peut utiliser nombre d'instances qui sont pourtant prévues. Actuellement les contrats des vacataires ne sont pas encore signés. S'agissant des réclamations de Monsieur Police sur le fonctionnement de son Département, faudrait qu'il y ait un règlement intérieur pour l'IESG ce qui n'est pas actuellement le cas, aussi pour le problème des convocations, elle voudrait bien le faire, mais pour cela il faudrait que son administration lui donne les moyens. Il n'est pas simple d'appliquer des statuts qui dépendent d'autres statuts.

Madame ROBO PETIT intervient pour dire qu'on entend toujours ceux qui ne sont pas contents, vu que se sont ceux qui parlent le plus fort ; la concernant elle a aussi assisté aux 2 Assemblées générales, et ne sait plus trop bien maintenant ce qui a été ou pas acté. Madame ROBO PETIT pense que ceux qui parlent ici ne sont pas représentatifs de toute la communauté universitaire ;

Monsieur Porthos se défend de prendre partie.

Madame Martial pense que le document qu'on lui a distribué fait état d'un certains nombre de dysfonctionnement, qui traduit un certain manque de transparence et que sa confiance est entamée. Elle conclut en disant que le fond du problème est le respect des statuts pour lequel des propositions doivent être faites.

Monsieur Weimert trouve tout ceci pathétique, car très loin des enjeux comme celui d'assurer la formation d'une jeunesse sur un territoire hors normes. Il réitère que c'est un problème de pilotage, et que l'idée de mettre des béquilles au directeur comme évoqué lors du dernier CA avec la proposition d'un Comité de suivi n'a pas sa faveur car trop lourd. Pour lui la confiance entre le CA et le Directeur est entamée, et qu'il ne devrait pas y avoir de bataille intestine, et le Directeur doit respecter les règles à savoir la souveraineté du CA. Il évoque le projet «HIBISCUS » qui a pour ambition de mettre l'Université au cœur de la ville sur un budget de 150 millions d'euros.

Madame Jantet évoque la possibilité d'un Directeur Adjoint, ce à quoi Madame ROBO PETIT rétorque qu'on devrait s'appuyer sur ce qui existe déjà que Madame Martial énumère : Conseil de Gestion, Chefs de Départements.

Monsieur Lafronière intervient pour dire qu'il ne faut pas confondre le public et le privé. L'aspect très vertical de la hiérarchie pour à son terme se détacher ne changera rien, les difficultés resteront là. Pour exemple le Rectorat de la Guyane, devenu autonome pourtant les résultats sont médiocres. Il rappelle que c'est ici un bilan qui n'a même pas

un an et suggère de mettre en place un planning et chercher à redonner confiance ; Madame Prévot s'indigne « Quelle garantie a-t-elle pour refaire confiance au Directeur »

Monsieur Roos prend la parole pour dire que les conseils existent et prennent des décisions mais que cela reste des propositions. Le directeur doit avoir un rôle de directeur et ne peut juste tout entériner. Il considère que le Directeur « n'a pas enfilé le costume de directeur » à savoir prendre des décisions, les justifier et s'expliquer. Pour exemple concernant le statut, le « bébé lui a été refilé », concernant la note donnée à un collègue « cela ne se fait pas ». Il aurait fallu prendre d'autres avis auprès d'autres collègues. « Il y a des principes. Il doit prendre des conseillers et envisager de planifier les Conseils ; Le problème de la note est vécu comme un règlement de compte.

Madame Prévot revient sur la garantie de «pouvoir refaire confiance », sur laquelle Madame ROBO PETIT pour déclarer que c'est impossible d'avoir une garantie, c'est comme une question d'ordre existentiel, et rajoute que le problème des statuts est le même pour l'IUFM ;

Mademoiselle TORVIC se dit froissée, car elle estime que le Directeur a pris certaines décisions, qu'il n'a pas été totalement transparent, qu'il aurait du tenir informé la communauté universitaire, et que cela engendre de la confusion.

Madame Prévot Madère marque son désaccord avec Madame ROBO PETIT. Selon elle il y a une problématique confirmée au regard de tout ce qui s'est passé avec les Décisions budgétaires, et continue à poser la question « qu'est qui me donne une garantie ? ». A Partir de là se pose la question du maintien de la CGPME dans ce Conseil d'administration d'un institut dirigé par un directeur « ayant fait deux dérives ». La CGPME se réunira pour en décider et elle fera remonter au CA.

Il est dit que toutes informations ou demandes à caractère financier devra être portées à la connaissance des administrateurs, par courriels si les délais ne permettent pas de convoquer le CA.

Monsieur Porthos conclut en disant qu'il souhaite être tenu informé, mais qu'il convient là d'arrêter une date et un ordre du jour pour le prochain conseil. Il retient de ces échanges que Monsieur Dorville devra prendre « de la bouteille » comme Monsieur Primerose, reconnaît un problème de communication, rappelle à Monsieur Dorville ses propos de campagne de « collégialité » et se dit surpris de le voir aux prises avec les mêmes difficultés reprochées à Monsieur Huisman, qu'il avait lui même dénoncé. Il s'interroge sur l'opportunité d'un groupe de réflexion pour réfléchir ou voir quel mode de fonctionnement ou calendrier peuvent être proposé. Il s'agira de voir avec le nouveau président, car il ne sera pas candidat, mais restera membre de ce conseil. En ce qui le concerne il n'y a pas de problème entre Messieurs Porthos et Dorville.

Après discussion la date du 23 juin est proposée pour le prochain Conseil d'Administration à 15 heures.

Et il est arrêté l'ordre du jour suivant :

- ✓ Election Président Conseil administration
- ✓ DBM 2
- ✓ Réflexion du groupe de travail

Le Directeur prend la parole pour déclarer travailler dans la concertation mais admet des erreurs.

Concernant le profil de poste, le profil et le Comité de sélection seront présentés au CA de l'IESG, durant lequel le Responsable Administratif établira le PV qui sera joint au dit profil pour être transmis à la DP, avec copie aux membres du Conseil.

A la proposition que le Directeur s'appuie sur le Conseil de Gestion, celui-ci refuse car veut s'appuyer sur les seuls statuts. A la demande de volontaires lancée Par Monsieur Porthos pour le groupe de réflexion, aucune réponse.

Monsieur Dorville souhaite s'exprimer sur le courrier adressé au VP Pôle qui dit –il lui a été transmis par voie non officielle après avoir sur sa demande eu à s'expliquer au Conseil de pole sur le problème de la DBM. Lors de ce conseil le propos du VP Pôle fut « Nous ne mêlerons pas des problèmes de l'IESG ».

Après une rencontre avec Monsieur Porthos durant laquelle il apprend qu'il va mettre à l'ordre du jour un vote de confiance, il appelle le VP Pôle pour lui raconter l'entretien, et s'entend répondre par ce dernier « je ne vois pas le problème »

Après réflexion, il considère que celui qui se doit d'être garant des institutions aurait du dire que cette procédure n'est pas dans les statuts , et qu'au lieu de cela le VP Pôle ne prend pas de position en ce sens ; Le temps passe , les mails se font de plus en plus fréquents et diffamatoires , il envisage même de porter plainte contre l'Université.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration clôture la séance à 12h12